



FONDS
D'INITIATIVES
POUR LES
QUARTIERS
2025

1 million d'euros pour soutenir
les initiatives dans les quartiers
prioritaires !



**Vous êtes un acteur ou une actrice
du territoire ? Vous avez un projet ?**
Déposez votre dossier jusqu'au
3 mars 2025 sur jeparticipe.poitiers.fr



ville de
poitiers

Objectifs du Fonds d'Initiatives pour les Quartiers (FIQ)

- Soutenir des projets issus d'initiatives d'acteurs publics, associatifs, citoyens voire privés (dans la mesure des compétences de la Ville de Poitiers)
- Partager la décision en collectif : le Comité de pilotage du FIQ (COFIQ) est composé de 10 habitants et acteurs des Quartiers Prioritaires et 8 élus de la Ville de Poitiers

Quels types de projets peuvent être soutenus ?

- Les projets qui répondent :
 - au développement culturel, sportif ou éducatif en direction de tous les publics
 - au développement des activités de services, économiques et socioéconomiques
 - à la valorisation et l'intégration des quartiers dans la ville
 - au développement et à la cohésion sociale dans et entre les quartiers de la ville



Quelles aides peuvent être demandées ?

- Le montant plancher de financement est établi à 30 000 euros
- Un accompagnement par la Cheffe de projet FIQ tout au long du processus de dépôt de projet

Pour être recevable, le projet doit :

- Se situer dans l'un des six quartiers prioritaires de la Ville de Poitiers : Saint-Éloi, Les Couronneries, Trois-Cités, Bel-Air, Beaulieu et Bellejouanne
- Être en cohérence avec les objectifs du Fonds d'Initiatives pour les Quartiers
- Apporter un effet levier déterminant : impact social, territorial, environnemental, économique, innovant ou dimension inter-quartiers

Qui peut être porteur d'un projet concerné par le FIQ ?

- Les associations
- Les acteurs économiques
- Les entreprises d'insertion
- Les collectifs d'habitants
- Les collectivités



CALENDRIER 2025

- **PHASE 1 – Lundi 3 mars 2025 à 16h**
Date limite des dépôts de projet via jeparticipe.poitiers.fr
- **PHASE 2 – Début avril 2025**
Examen et audition des porteurs de projets recevables par le COFIQ
- **PHASE 3 – Avril / Mai 2025**
Saisie des dossiers retenus dans l'espace des aides
- **PHASE 4 – 16 juin 2025**
Validation des financements décidés par le COFIQ en Conseil municipal



COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

Les projets doivent faire l'objet d'un dépôt sur
jeparticipe.poitiers.fr



ACCOMPAGNEMENT ET RENSEIGNEMENTS :

Lucile PERRINIAUX

Cheffe de projet Fonds d'Initiatives pour les Quartiers
lucile.perriniaux@grandpoitiers.fr
07 89 69 55 32

